Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 945

Artikel: Énergie et chauffage : la revanche des pétroliers
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1010963

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ÉNERGIE ET CHAUFFAGE

La revanche des pétroliers

Payer l'électricité de son chauffe-eau aussi cher que celle utilisée pour la cuisson; facturer le kilowattheure au même prix aux gros consommateurs et aux petits; voilà notamment ce que propose la Commission des cartels dans un rapport qui ne ménage guère les services industriels et les réseaux de distribution d'énergie.

(*yj*) Ça barde du côté de la Commission des cartels: après la publication du rapport sur les assurances-choses (DP 934 du 12.1.89), voici déjà un nouveau rapport concernant *La situation de concurrence sur le marché suisse de l'énergie de chauffage*. Le suivant est — impatiemment — attendu pour le 17 avril; les banques passeront à leur tour sous la loupe de la commission qui demandera leur renoncement à certains arrangements conventionnels, notamment en matière de commissions et de publicité pour les services bancaires. En tout cas, le professeur Tercier, nouveau président depuis le 1er janvier dernier, tient manifestement à sortir les dossiers, même les plus délicats.

Car il est de tradition que les milieux économiques et professionnels n'accueillent pas avec le plus grand enthousiasme les rapports les concernant. Au paradis des cartels, on préférerait vivre caché plutôt que d'attirer l'attention d'une commission chargée d'analyser l'état de la concurrence sur les différents marchés et, selon la nouvelle loi du 20 décembre 1985, de formuler à l'adresse des intéressés des recommandations susceptibles de recevoir l'aval du Conseil fédéral — le premier cas qui concerne les assurances-choses a fait un certain bruit (DP 938 du 9.2.89).

Liberté de choix compromise

S'agissant d'énergie de chauffage, les recommandations s'adressent aux collectivités responsables de la politique énergétique et de sa mise en œuvre, ainsi qu'aux services industriels et aux réseaux, dont les pratiques tarifaires et promotionnelles ne sont pas au-dessus de tout soupçon.

Ces recommandations concluent une analyse attentive (qui aurait eu avantage à se fonder sur des chiffres plus récents que ceux de 1985/86) du marché des différents agents énergétiques utilisés pour le chauffage des locaux et la production d'eau chaude. Même pressé, le lecteur ne peut manquer de percevoir les mouvements souvent hésitants qui ont parcouru ce marché dans les dix à quinze dernières années, marquées par un effort prioritaire en vue de trouver des substituts aux produits pétroliers: électricité produite d'abord en surabondance grâce à l'appui du nucléaire, essor du gaz, naturel certes mais pas totalement «propre», développement des réseaux «classiques» de chauffage urbain — sinon des grands réseaux alimentés par la chaleur résiduelle des centrales nucléaires (Refuna est toujours le seul en fonction, depuis 1986, alimenté par Beznau).

Dans tous les cas, des mesures volontaristes ont été prises, qui vont à l'encontre de la liberté de choix des consommateurs, théoriquement garantie par le libre jeu de la concurrence. De manière générale, on constate, outre la difficulté bien connue de mesurer le degré de concurrence, une contradiction continuelle entre les objectifs de la politique énergétique, qui vise un approvisionnement sûr et non nuisible pour l'environnement, et ceux de la politique de concurrence, qui tend à «ouvrir» le marché en fonction des seuls critères économiques.

Unique organisation dont le point de vue est rapporté de manière détaillée, la Fédération romande des consommatrices (FRC) semble fort bien s'accomoder de cette option libérale: elle dénonce le délai d'adaptation (semestriel) trop long entre les baisses du prix du pétrole et celles du gaz et critique fortement les taxes forfaitaires perçues par les réseaux d'électricité, qui favorisent ainsi les gros consommateurs et découragent du même coup les économies d'énergie. Par ailleurs, la FRC estime que la tarification actuelle est discriminatoire à l'égard des agents soumis au marché libre (huile de chauffage), du fait qu'elle ne couvre pas les prix de production de l'électricité nucléaire. Au lieu de la calculation mixte actuellement pratiquée, la FRC souhaite une politique tarifaire reflétant mieux les coûts de production, notamment en vue *«d'éviter des hausses de prix trop brutales aux consommateurs qui se seront décidés pour le tout électrique sur la base de tarifs aujourd'hui trop bon marché»*. Et la FRC de conclure en rompant une lance en faveur des compteurs individuels de chauffage, que ce soit pour l'électricité, le gaz ou le mazout.

De l'eau dans le gaz

Dans l'ensemble, la Commission des cartels fait siennes les considérations émises par la FRC, et conclut que *«les intérêts de l'environnement, de la sécurité d'approvisionnement et des consommateurs ne justifient pas un traitement préférentiel des énergies de réseau. Ces aspects ne légitiment pas la distorsion de la concurrence au détriment de l'huile de chauffage et du charbon»*. Belle vengeance pour les milieux pétroliers, qui ont adressé en 1983 plusieurs plaintes à la Commission des cartels, dont ils ont ainsi motivé l'intervention, le rapport et les recommandations. Parmi ces dernières, celles qui s'adressent aux services industriels et aux réseaux pourraient bien provoquer les réactions les plus fortes. En effet, la commission demande aux exploitants de passer d'une tarification fondée sur les coûts globaux à un système prenant en considération les coûts marginaux; de renoncer à la tarification modulée en fonction d'usages différents (cuisson, chauffage, etc); d'incorporer, dans leur calculation de prix, une provision pour renouvellement des installations; de supprimer les taxes d'abonnement forfaitaires non justifiées; de collaborer avec les tiers qui produisent leur propre énergie; de fournir, aux abonnés potentiels, des informations à la fois claires, complètes et objectives et donc de renoncer aux promotions faciles (du type tout électrique dans les années septante).

On le voit, ça barde et ça cogne du côté de la Commission des cartels. Avec certaines chances de succès: comment contrer ceux qui prennent (encore) le libéralisme économique au sérieux. ■